



Préparation à l'épreuve orale unique d'admission de l'examen professionnel IPCSR 1ère classe - session 2027

1 OBJECTIFS DE LA PRÉPARATION

La préparation à l'épreuve orale unique d'admission consiste à renforcer la capacité du candidat à préparer les éléments de son parcours professionnel ainsi qu'à se présenter devant un jury dans les meilleures conditions, au regard des exigences de cette épreuve, en tenant compte des attentes des jurys.

2 CONTENU DE LA PRÉPARATION

Ces deux journées de présentiel sont axées sur des apports théoriques, mais aussi des exercices de mise en situation et/ou cas concrets, de débriefing avec le groupe et le stagiaire.
Les stagiaires devront se présenter à la formation avec un projet de leur exposé sur leur expérience professionnelle.

3 R A E P

AIDE À LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (RAEP)

Une E-formation d'aide à la constitution du dossier RAEP est accessible sur :

la plateforme **For-Mi** ou la plateforme **MENTOR**

La création d'un compte est nécessaire pour un nouvel utilisateur.

4 INSCRIPTION À LA PRÉPARATION

Vous devrez intégralement compléter et valider le questionnaire en ligne "LimeSurvey" dont le lien vous a été envoyé par courriel.



Toute demande d'inscription qui parviendra après le
14 août 2026 ne sera pas prise en compte.



5 À L'ISSUE DU RECENSEMENT DES INSCRIPTIONS

Vous recevrez, par courriel :

- ✓ une confirmation d'inscription accompagnée du formulaire de validation hiérarchique pour validation à votre hiérarchie et à retourner à votre correspondant local de formation ;
- ✓ un lien **PLANIF** (application du MI) qui vous permettra de choisir la session souhaitée ;
- ✓ une convocation qui vous sera adressée 7 jours avant le début de la session.



➔ L'inscription à cette préparation ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen professionnel préparé.

➔ Les frais liés au transport, à la restauration et à l'hébergement ne sont pas pris en charge par la SDRF.

Pour toute information sur les modalités d'inscription, sur les calendriers et sur les conditions d'admission à concourir vous pouvez consulter le site internet du ministère de l'Intérieur :
<https://www.interieur.gouv.fr/ministere/metiers-du-ministere/je-suis-deja-agent-public>